CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 088 • 1re SESSION • 42e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 24 mai 2018

Président

M. Neil Ellis

Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 24 mai 2018

● (1215)

[*Traduction*]

Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)). La séance est ouverte. Je vous présente mes excuses pour notre léger retard. Nous tenterons de nous rattraper.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos deux invités. Nous accueillons M. Dubé, qui témoignera à titre personnel, et Mme Joshi, gestionnaire des décaissements et de l'innovation à la Fondation La patrie gravée sur le coeur.

Nous allons maintenant entendre nos témoins en commençant par la représentante de la Fondation La patrie gravée sur le coeur.

Mme Namita Joshi (gestionnaire des décaissements et de l'innovation, Fondation La patrie gravée sur le cœur): Merci, monsieur le président.

Bonjour, chers membres du Comité. C'est un honneur de comparaître devant vous aujourd'hui. Je m'appelle Namita Joshi, et je suis gestionnaire des décaissements et de l'innovation à la Fondation La patrie gravée sur le coeur.

La Fondation La patrie gravée sur le coeur (FPGC) est un organisme de bienfaisance national qui s'emploie à apporter aux familles des militaires et des anciens combattants canadiens l'aide dont elles ont besoin et l'espoir qu'elles méritent. Depuis 2009, la FPGC a versé 25 millions de dollars pour financer des recherches novatrices et pour appuyer 750 programmes communautaires à l'échelle nationale. En remédiant aux problèmes particuliers découlant du service militaire, la FPGC a contribué à changer les vies des membres de plus de 25 000 familles de militaires.

Le comité consultatif des décaissements de la Fondation La patrie gravée sur le coeur a été établi en 2016 afin de fournir des conseils externes au conseil d'administration de la FPGC, et il est composé de représentants des secteurs commercial, gouvernemental, militaire et de la recherche des quatre coins du pays. Le comité est aussi responsable d'établir les priorités de financement à long terme de l'organisation, des priorités qui reconnaissent les possibilités et les besoins naissants en vue de permettre à l'organisation d'avoir une grande incidence.

En tant qu'organisation qui s'efforce d'offrir des possibilités équitables de financement à l'échelle nationale, la FPGC est déterminée à promouvoir la communication et la collaboration au sein du secteur. Nous entretenons de solides relations avec les militaires, ainsi qu'avec le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada.

Notre financement ne recoupe pas celui des gouvernements; il le complète plutôt et donne l'occasion de combler des lacunes lorsqu'elles sont distinguées, le cas échéant. En sa qualité d'organisme de bienfaisance inscrit, la FPGC est agile et souple, et elle offre aux programmes qui sont au début de leur élaboration des fonds pour la « validation de principe ».

Au nombre des exemples de nos collaborations réussies, on retrouve notre travail avec Prospect Human Services Forces@-WORK, à qui nous avons accordé un financement temporaire plus tôt cette année afin d'assurer la prestation de services de transition destinés aux anciens combattants de l'Alberta.

En 2014, la Fondation La patrie gravée sur le coeur a recueilli 500 000 $ de fonds privés afin que la University of Southern California canadianise un logiciel de réalité virtuelle qui est utilisé par au moins sept cliniques canadiennes pour traumatismes liés au stress opérationnel qui soignent le trouble de stress post-traumatique ou les blessures causées par un stress post-traumatique.

Le financement de 5 millions de dollars que nous nous sommes engagés à verser à l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans de l'Université Queen's permettra aux chercheurs universitaires d'étudier les principaux déterminants de la santé des militaires et des vétérans et aura l'avantage de renforcer les programmes communautaires.

En 2016, nous avons procédé à un examen interne de la représentation régionale, et nous avons constaté qu'aucun programme n'était financé dans le Grand Nord. Cette constatation a représenté l'une des étapes des efforts que nous avons déployés en vue de répondre aux besoins des régions éloignées en matière d'accroissement du nombre de programmes offerts, en particulier aux anciens combattants autochtones.

Il n'est pas étonnant que les affectations dans des régions géographiques éloignées, les déploiements, la réinsertion sociale et les déménagements fréquents puissent être une source de stress pour les familles des militaires. Ajoutons à cela le processus de transition et leurs caractéristiques culturelles particulières, dont leurs croyances et leur dynamique familiale, qui peuvent également contribuer aux difficultés qu'affrontent les anciens combattants autochtones lorsqu'ils cherchent à avoir accès à des soins.

Lors de son dîner d'hommage de 2016, à Toronto, la Fondation La patrie gravée sur le coeur a reconnu la gamme continue de services que nécessitent les anciens combattants. Nous nous sommes aussi sincèrement efforcés d'offrir un programme d'encadrement à distance des familles des Rangers canadiens de deux collectivités distinctes. Bien que nos efforts aient échoué à l'époque, notre engagement est demeuré inébranlable. Les difficultés signalées comprennent la communication, la géographie, les ressources et le choix du moment. Parfois, il est nécessaire de faire quelques tentatives avant de réussir, et nous sommes prêts à les faire.

Plus tôt cette année, la FPGC a réuni des fonds privés afin de permettre au Réseau de transition des vétérans d'offrir un programme unique aux anciens combattants autochtones du Manitoba, plus tard cette année. Le RTV est l'un de nos partenaires de longue date dans le domaine de l'exécution de programmes. L'investissement de la FPGC a contribué grandement à transformer un programme offert à Vancouver en un programme bilingue offert à l'échelle nationale.

Grâce à son réseau national, la FPGC a aidé le RTV à trouver de nouvelles collectivités ayant besoin de ces services, dont, récemment, des collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et du Manitoba, ainsi qu'à recueillir des fonds locaux pour appuyer l'exécution du programme.

Le financement de la FPGC soutiendra un projet pilote de six semaines organisé par le RTV et consacré aux anciens combattants autochtones du Manitoba. En travaillant en partenariat, nous avons l'expérience et la capacité requises pour répondre aux besoins régionaux et culturels de la population d'anciens combattants. Comme nous ferons appel à l'expérience d'un conseiller autochtone qui a participé auparavant au programme du RTV, le projet pilote sera élaboré précisément à l'intention des anciens combattants autochtones afin de prendre en compte leurs croyances et leurs pratiques culturelles. Un solide plan de communication, comprenant des contacts personnels avec des collectivités autochtones du Manitoba, en vue de gagner leur confiance et leur compréhension, jouera un rôle crucial dans l'exécution et le développement du programme.

Le programme sera évalué immédiatement avant et après son exécution, ainsi que 3, 12 et 18 mois après le programme. Divers facteurs ont été reliés à la transition, comme la qualité de vie, le bien-être interpersonnel et la capacité de gérer les éléments stressants de la vie, et ils seront tous mesurés. Nous sommes actuellement en voie de confirmer la participation d'un chercheur qui a travaillé au sein de collectivités autochtones, qui est renseigné sur leur culture et qui est en mesure de faciliter l'établissement de relations et la création d'un lien de confiance.

Le forum de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV) de 2018 nous donnera une occasion de discuter des progrès réalisés jusqu'à maintenant avec un groupe plus important de chercheurs et d'intervenants afin de profiter de l'expérience collective. La FPGC reconnaît que la force de cette initiative repose sur la collaboration avec d'autres organisations. Nous espérons que ce dialogue entraînera la prise d'autres mesures.

Dans l'éventualité de la réussite du projet pilote au Manitoba, nous aimerions avoir une expansion du programme. Pour tenter de transférer leurs connaissances, la FPGC et le RTV mettront au point un guide des pratiques exemplaires qui sera transmis à d'autres organisations communautaires désireuses d'élargir leurs programmes afin d'inclure les anciens combattants autochtones.

Pour conclure, je précise que notre intention est de créer un guide pratique adapté à la culture des Autochtones qui tirera parti des forces de nos partenaires et qui instruira les fournisseurs de services à l'échelle nationale. Nous sommes toujours disposés à entendre les recommandations qu'on pourrait nous faire quant aux autres intervenants qui devraient être mobilisés et consultés afin de nous permettre de mieux comprendre le sujet qui nous occupe.

Je vous remercie de votre collaboration.

● (1220)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant entendre votre témoignage, monsieur Dubé.

M. Aurel Dubé (à titre personnel): [*Le témoin s'exprime en langue algonquine.*]

Bonjour à tous. Je m'appelle Aurel Dubé. Je suis Algonquin et membre de la communauté de Kitigan Zibi. Premièrement, je dois dire que je suis heureux de voir des personnes avec qui j'ai participé à un événement l'année dernière, lorsque j'ai eu l'honneur de célébrer le 100e anniversaire de la bataille de Vimy, en France. Je reconnais certains visages, et je suis vraiment heureux de revoir ces personnes.

J'ai servi pendant 22 ans dans l'artillerie, au sein de l'Armée canadienne. Je me suis enrôlé en 1983, et j'ai été libéré en 2005, après 22 années de service. J'ai été libéré de l'armée parce que j'ai été victime d'un accident au cours d'une mission; je n'étais plus en mesure de faire mon travail. J'ai été libéré pour des raisons médicales après 22 années.

Au cours de ma carrière, j'ai été affecté à de nombreux endroits, dont Gagetown, Shawinigan, Val Cartier et Shilo. J'ai également eu l'occasion de participer à quelques missions des Nations unies ou de l'OTAN. Ma première affectation dans le cadre d'une mission des Nations unies a eu lieu en 1987, lorsque j'ai participé à des opérations de maintien de la paix à Chypre. J'ai été là-bas pendant quelques mois. Par la suite, en 1995, j'ai également eu le privilège de participer à une autre mission des Nations unies en Haïti, lorsque René Préval a été élu président du pays. J'ai passé six ou sept mois là-bas. Ensuite, ma dernière mission s'est déroulée en Bosnie, de 1999 à 2000. C'est pendant cette mission que mon accident est survenu.

Au cours de ma carrière militaire, j'ai vécu de nombreux événements, notamment certaines épreuves difficiles à traverser, comme lorsque j'étais en Haïti. Une fois, j'ai été appelé à chercher un avion qui s'était écrasé. Nous devions prodiguer les premiers soins et trouver la boîte noire de l'avion écrasé.

Lorsque j'ai vécu ces moments, j'ignorais qu'ils allaient être à l'origine de mon trouble de stress post-traumatique. En 2010, Haïti a connu un énorme tremblement de terre, soit 15 ans après mon séjour là-bas. En 1995, j'ai commencé à être touché par les événements que j'avais vécus. Avec le soutien d'Anciens Combattants Canada et de ma famille, j'ai cherché de l'aide, et j'en ai trouvé auprès d'Anciens Combattants et des services de santé mentale d'Ottawa.

Tout cela pour vous dire que je ne suis plus membre des forces armées depuis 2005, c'est-à-dire il y a 13 ans. Toutefois, je maintiens toujours un lien avec l'armée, parce qu'après ma libération, j'ai travaillé à titre d'employé civil pendant 11 ans. Maintenant, je travaille à Bibliothèque et Archives Canada, essentiellement à titre d'analyste. Je suis au service de personnes qui ont servi dans l'armée et qui souhaitent obtenir l'aide d'Anciens Combattants Canada. Nous savons tous qu'ils doivent prouver qu'ils ont déjà été membres des forces armées. Je réponds donc à leurs demandes de dossier, parce qu'ils souhaitent faire affaire avec Anciens Combattants Canada.

Depuis ma libération, j'ai repris contact avec ma propre communauté de Kitigan Zibi. C'est seulement après cela que l'on réalise que de nombreuses autres personnes ont servi le Canada, comme des membres de ma propre communauté qui ont servi dans l'armée. Ils ont participé à la Première Guerre mondiale, ainsi qu'à la Seconde Guerre mondiale.

Ce lien est très important lorsque l'on souffre de n'importe quelle maladie. La première chose à faire consiste à admettre que vous êtes atteint d'une maladie. Ensuite, vous devez savoir où vous pouvez trouver de l'aide. Pour bon nombre de gens, il peut être difficile de découvrir comment obtenir de l'aide. Dans le cadre du principal emploi que j'occupe en ce moment à Bibliothèque et Archives Canada, je m'efforce d'aider ces personnes et de leur indiquer ce qu'elles doivent faire, après leur avoir fourni leur dossier.

● (1225)

Essentiellement, lorsque j'ai reçu votre invitation à comparaître, j'étais censé représenter l'organisation Aboriginal Veterans Autochtones. Mais, comme vous venez de rencontrer son président, M. Thibeau, on m'a demandé de parler de mon historique ou de raconter ma propre histoire.

Comme nous le savons tous, en 1990, c'est-à-dire au cours de ma carrière militaire, la crise d'Oka s'est déclarée. À cette époque, j'ai travaillé à Oka pendant de nombreux mois, et j'ai eu une altercation avec des membres de ma propre famille. Ils ne voulaient pas que j'aille travailler à Oka, mais c'était mon travail d'y aller, étant donné que j'étais au service de l'armée. Ils ont mis un peu de temps à me pardonner d'avoir participé à cette crise.

En fait, je reviens justement du ministère de la Défense nationale, parce que c'est la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones. J'arrive effectivement du quartier général de la Défense nationale, mais j'étais également là il y a deux ans, lorsque j'ai rencontré une merveilleuse femme autochtone, à savoir Waneek Horn-Miller. Cette femme est allée aux Jeux olympiques. Si vous avez bonne mémoire, vous rappellerez qu'en 1990, pendant la crise d'Oka, elle est devenue célèbre pour avoir été poignardée par une baïonnette en cherchant à protéger sa fille. Il y a deux ans, quand j'ai eu l'occasion de la rencontrer, je lui ai demandé de me pardonner d'avoir pris part à la crise d'Oka. Voilà ce que je souhaitais vous communiquer.

Je pourrais aussi vous dire peut-être qu'auparavant, les Autochtones n'étaient pas autorisés à intégrer l'armée. Aujourd'hui, nous sommes encore touchés par les gens qui ont renoncé à leur statut d'Indien, parce qu'ils ne souhaitaient pas vivre la même expérience que leurs frères qui ont servi pendant la Seconde Guerre mondiale. En effet, à leur retour, ces derniers n'avaient pas eu droit à toutes les mêmes prestations que les autres soldats, en raison de leur origine autochtone.

Je connais des gens encore vivants de nos jours qui ont renoncé à leur statut d'Indien. Aujourd'hui, leurs enfants et leurs petits-enfants ont perdu leur statut simplement parce que leur père ou leur grand-père a servi pendant la guerre et a renoncé à leurs droits au statut d'Indien.

Voilà ce que je tenais à vous dire.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant amorcer les séries de questions. Les interventions seront d'une durée de quatre minutes, et nous commencerons par donner la parole à M. McColeman.

M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC): Premièrement, je vous remercie d'être venus et d'avoir témoigné devant notre comité aujourd'hui. Nous vous en sommes reconnaissants.

Monsieur Dubé, au cours de votre déclaration, vous avez dit qu'en votre qualité de consultant, vous aviez entrepris d'aider d'autres personnes à passer du statut de militaire en service actif au statut d'ancien combattant. Bien entendu, les efforts que notre comité déploie visent à déterminer si les membres autochtones des FAC rencontrent des problèmes particuliers pendant leur passage de la vie militaire à la vie d'ancien combattant.

Y a-t-il quelque chose qui vous vient immédiatement à l'esprit lorsqu'il s'agit de déterminer si les soldats autochtones vivent différemment leur départ de l'armée et le début de leur vie d'ancien combattant? Y a-t-il un ou deux aspects, voire davantage, qui diffèrent particulièrement pour eux?

● (1230)

M. Aurel Dubé: Je dirais que oui. Lorsque les Autochtones quittent l'armée, ils quittent leur famille militaire et retournent vivre avec leur propre famille, dans leur collectivité ou leur réserve. Une fois de retour, il leur est parfois difficile de rester en contact avec leur famille militaire ou la communauté d'Anciens Combattants Canada.

Comme ces personnes sont parties, elles ont parfois du mal à reprendre contact afin d'obtenir de l'aide auprès d'Anciens Combattants Canada. Il arrive que ce soit difficile parce qu'elles ne savent pas vraiment avec qui communiquer. Elles appellent le numéro sans frais d'Anciens Combattants Canada, et on leur dit qu'elles doivent prouver leurs années de service, la période pendant laquelle ce service a eu lieu, etc. Ensuite, ces Autochtones nous consultent et tentent d'obtenir la preuve de leur service afin de pouvoir fournir les dates pendant lesquelles ils servaient dans l'armée.

Oui, je dirais que ces personnes se sentent parfois perdues. Elles ne savent pas vraiment à qui s'adresser. Parfois, c'est l'étape la plus difficile à franchir — la première étape est toujours plus difficile —, mais, une fois franchie, il se peut que les choses se déroulent plus rondement par la suite. Le principal obstacle consiste à faire cet énorme premier pas.

M. Phil McColeman: Selon vos antécédents et votre expérience personnelle, pourquoi est-il si difficile de comprendre les rouages internes du processus de transition qui permet de passer de la vie de membre des FAC à la vie…? Comme vous venez de le décrire, l'un des obstacles que doivent surmonter les soldats autochtones ou les soldats des Premières Nations, c'est le fait d'être perdus et de ne pas obtenir l'aide dont ils ont besoin pour se prévaloir des prestations offertes aux anciens combattants. À votre avis, pourquoi est-ce le cas?

M. Aurel Dubé: Je pense que c'est en grande partie une question de fierté. Lorsque quelqu'un est fier de quelque chose, il n'hésite pas à le montrer, mais lorsque la même personne vit des moments plus pénibles, il lui est difficile d'admettre qu'elle a un problème, si bien que les choses risquent de se détériorer. C'est un peu comme si ces gens-là perdaient le contrôle de leur propre existence. C'est pour cette raison qu'il arrive parfois que ceux qui connaissent des difficultés semblables arrivent difficilement à poser les gestes qui conviennent en demandant de l'aide. C'est encore la fierté qui entre en jeu, car pour pouvoir obtenir de l'aide, il faut d'abord être capable d'admettre que l'on en a besoin. Parfois, ce n'est vraiment pas chose facile.

J'aurais une petite histoire à vous raconter à ce sujet. Au cours de ma carrière, j'ai été observateur aérien. Je dirigeais donc un aéronef à titre de copilote. Je n'étais pas moi-même pilote, mais j'avais une carte en main et j'indiquais au pilote où aller. C'était mon rôle principal, car j'étais en liaison avec l'armée sur le terrain. On nous enseignait lors de l'entraînement qu'il fallait d'abord, dès que l'on se rendait compte que l'on ne savait plus où se trouvait l'appareil sur la carte, l'admettre en indiquant au pilote que l'on était perdu et que l'on avait besoin de son aide. Il fallait donc surtout être capable d'admettre que l'on était perdu. C'est la même chose ici. Il faut pouvoir admettre que l'on est malade et que l'on a besoin d'aide. C'est loin d'être facile.

M. Phil McColeman: Je vous comprends très bien. Je vous suis vraiment reconnaissant de nous faire bénéficier des perspectives qui s'offrent à vous dans le cadre de vos fonctions et à titre d'ancien combattant.

Cela m'amène à croire que nous devons, pour garantir une transition en douceur aux soldats autochtones, reconnaître cette réalité et agir en conséquence. Il faut s'assurer que ceux qui se retrouvent dans la situation que vous venez de décrire puissent facilement demander de l'aide sans avoir à subir les pressions d'un système où tout le monde est traité de la même manière. Êtes-vous d'accord?

● (1235)

M. Aurel Dubé: Certainement. Je sais que les forces offrent maintenant le programme Départ dans la dignité. Pour tous les militaires qui sont libérés, nous organisons ce que nous appelons un pot de départ. J'ai participé à plusieurs événements semblables au cours de la dernière année. À titre d'ancien combattant autochtone, je veux toujours prendre part à de telles activités et apporter mon aide aux gens, surtout lorsqu'il s'agit d'Autochtones. Nous essayons de participer à ces événements pour remettre un petit quelque chose à l'ancien combattant. Nous nous efforçons en outre d'obtenir le concours de sa collectivité. Nous faisons des démarches pour qu'un membre du conseil de bande puisse être présent. Si quelqu'un de sa localité est présent, l'ancien combattant vivra moins difficilement sa libération.

Les Autochtones tiennent de nombreux pow-wows. À chaque occasion, nous invitons des anciens combattants. À tous les pow-wows auxquels je participe, je rencontre de nouvelles personnes qui vont bien souvent venir nous voir pour nous dire qu'elles ont servi dans la marine ou dans les forces militaires il y a de nombreuses années. Ces gens-là essaient d'établir un lien avec nous. Grâce à ce lien, nous pourrons tout au moins être à la disposition de ces anciens combattants autochtones si jamais ils ont besoin d'aide.

M. Phil McColeman: Merci pour tout ce que vous faites.

Le président: Monsieur Bratina.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Avant d'aborder le sujet du jour, monsieur le président, j'aimerais informer mes collègues de la perte d'un de nos anciens combattants les plus remarquables. Il s'agit de Fred Engelbercht de Hamilton. Il avait 98 ans. Il était sur la plage de Dieppe le 19 août 1942. C'était l'un des deux seuls survivants de Dieppe. Il a lu l'Acte du souvenir l'an passé. C'est une perte qui nous bouleverse, même si Fred avait 98 ans. Je voulais que tout le monde soit au courant.

Monsieur Dubé, comment avez-vous été recruté et comment se passait, d'une manière générale, le recrutement des militaires autochtones? Y avait-il une certaine camaraderie entre les militaires autochtones au sein de vos unités? Étiez-vous deux, trois ou bien une dizaine? Avez-vous eu souvent des camarades autochtones à vos côtés?

M. Aurel Dubé: J'ai joint les rangs des forces militaires en 1983. J'ai été élevé par une famille d'accueil, si bien qu'à 18 ans j'ai dû me débrouiller par moi-même. Je suis allé à l'école dans la région parce que je voulais devenir agent de police. Mais comme j'étais laissé à moi-même à 18 ans à peine, on peut dire qu'école n'était pas vraiment faite pour moi.

J'avais à l'époque quelques amis qui voulaient s'enrôler. Nous voulions nous joindre à l'unité de réserve juste de l'autre côté du pont, le Régiment de Hull. Je me suis donc rendu à un moment donné au centre de recrutement pour passer le test et, quelques mois plus tard, j'étais enrôlé.

J'ai joint les forces à titre d'artilleur de campagne et j'ai servi pendant 22 ans dans l'artillerie. Lorsque je me suis enrôlé en 1983, il était préférable de ne pas dire qu'on était autochtone, car cela déplaisait vraiment aux gens. Nous tentions de le cacher.

Les choses ont changé. Nous avons été déployés lors de la crise d'Oka en 1990, et on a commencé à dispenser des cours sur le harcèlement et sur la sensibilisation aux autres peuples. Je vous dirais donc que j'ai effectivement rencontré bon nombre d'Autochtones durant ma carrière, mais encore plus depuis ma libération en 2005.

● (1240)

M. Bob Bratina: Merci.

Madame Joshi, j'ai une question au sujet du logiciel mis au point à l'Université Southern California. Vous avez recueilli des fonds pour la canadianisation de ce logiciel. Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela consiste? Est-ce qu'il s'agissait notamment d'inclure des éléments autochtones dans le logiciel? Je serais curieux de le savoir.

Mme Namita Joshi: Certainement. Les services de santé ont reconnu que la thérapie par la réalité virtuelle peut être utile pour le traitement des troubles de stress post-traumatique consécutifs au service militaire. Le Canada ne disposait pas à l'époque de logiciel de réalité virtuelle à cette fin. Il y en avait un aux États-Unis qui avait été conçu à l'Université Southern California, sauf que les uniformes et les tanks étaient ceux des Américains.

Grâce à notre investissement, il a été possible de changer les tanks et les uniformes pour les adapter à la réalité canadienne de telle sorte que nos militaires puissent mieux s'y identifier. On a pu constater, particulièrement pour certains membres de la jeune génération, que la réalité virtuelle facilite effectivement le traitement des troubles de stress post-traumatique. Les commentaires reçus jusqu'à maintenant sont très positifs. Nous avons actuellement 54 cliniciens qui ont suivi la formation pour utiliser ce logiciel. À ma connaissance, il n'y a pas de mesures d'adaptation particulières pour les Autochtones. Il y a assurément certaines caractéristiques des différentes populations que nous devons étudier et prendre en compte, mais reste quand même que la plupart des difficultés rencontrées sont sans doute généralisées. Il faut miser sur les communications, la sensibilisation et le rayonnement pour déterminer s'il y a effectivement des différences ou si c'est simplement que les gens ne sont pas informés des services offerts.

M. Bob Bratina: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Johns.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Merci.

Je tiens d'abord à vous remercier, monsieur Dubé, de nous accueillir sur votre territoire, soit celui des Anishinabes et des Algonquins. C'est un honneur pour nous d'être ici. Je veux aussi vous remercier pour les services rendus à notre pays. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je vais d'abord m'adresser à Mme Joshi.

Nous avons notamment pu observer que 30 % des intervenants embauchés aux États-Unis sont d'anciens combattants, car ils sont les mieux placés pour comprendre ces enjeux. Ils ont certes le bagage nécessaire pour savoir à quoi s'en tenir dans bon nombre de situations. Au Canada, nous n'avons pas établi d'objectifs clairs, pas plus que nous ne sommes allés jusqu'à embaucher d'anciens combattants pour occuper ces postes. Croyez-vous que cela pourrait être utile pour votre clientèle?

Mme Namita Joshi: Notre fondation ne vient pas en aide aux anciens combattants sur une base individuelle. Nous offrons du financement à des organismes de bienfaisance reconnus au Canada. Votre question porte sur certains éléments qui ne relèvent pas de notre mandat.

J'estime que les anciens combattants constituent une clientèle qui se distingue du fait que chacun ne pense pas seulement à sa propre personne. On est toujours prêt à tendre la main à celui qui vient derrière. Cette camaraderie perdure. Nous pouvons certes l'observer dans le cadre des programmes que nous finançons, et on ne manque pas de nous en parler. C'est l'une des forces de cette communauté. C'est aussi la raison pour laquelle de nombreux groupes de soutien entre pairs voient le jour, et cela témoigne également de l'importance pour ces gens-là de mettre en commun leurs expériences.

Nous espérons que le programme du VTN offrira une tribune semblable aux anciens combattants autochtones du Manitoba de telle sorte qu'ils se sentent à l'aise pour partager leurs expériences. C'est ainsi que des organisations comme la nôtre qui appuient des programmes un peu partout au pays en viendront peut-être à mieux savoir à quoi s'en tenir. Je crois que nous amorçons à peine ce processus d'apprentissage. Nous avons beaucoup de pain sur la planche, mais nous sommes déterminés à y arriver.

M. Gord Johns: On nous a parlé de certaines difficultés, en particulier dans les collectivités éloignées, et des possibilités de les rejoindre plus facilement par voie numérique. Vous avez d'ailleurs abordé la question. Pouvez-vous nous en dire un peu plus long à ce sujet?

Mme Namita Joshi: Je crois qu'il s'agit surtout de trouver les bons partenaires et d'établir les relations nécessaires. Nous voulions déployer au départ des programmes dans le Nord de l'Ontario ou encore dans le Nord de la Colombie-Britannique et au Yukon. Notre fondation en aurait été à ses premiers pas dans ces deux régions, et plus particulièrement dans les collectivités que nous cherchions à atteindre. J'estime qu'il faut un certain temps pour gagner la confiance des gens. Il faut que chacun puisse comprendre qui nous sommes et ce que nous représentons pour pouvoir se sentir à l'aise de travailler avec nous. Je crois que nous en sommes actuellement à établir ces liens.

● (1245)

M. Gord Johns: Merci. Excellent.

Monsieur Dubé, y aurait-il des façons, mis à part ce qui a déjà été proposé aujourd'hui, de venir en aide plus efficacement aux anciens combattants autochtones en supprimant les obstacles auxquels ils sont confrontés?

M. Aurel Dubé: Le ministère a fait du bon travail récemment. Ses représentants vont bientôt entreprendre, si cela n'est pas déjà fait, une tournée pour montrer qu'ils sont là pour nous venir en aide. Il est parfois difficile de savoir à qui s'adresser, mais lorsque les gens du ministère se déplacent, les anciens combattants en entendent parler et vont à leur rencontre. Je sais que l'on s'apprête à visiter l'est du pays, et la plupart de ceux qui ont besoin d'aide sont au courant. Ils seront au rendez-vous, cela ne fait aucun doute.

C'est une question de communication. Lorsque la communication est bonne, les anciens combattants vont savoir que ces gens-là s'en viennent et vont aller à leur rencontre, ce qui permettra tout au moins d'établir un premier contact.

M. Gord Johns: Excellent.

Y a-t-il des questions pertinentes à votre culture que vous souhaiteriez nous voir poser aux anciens combattants de manière à mieux déterminer comment nous devons nous y prendre pour leur offrir du soutien?

M. Aurel Dubé: Je sais qu'on le fait déjà, mais il faut obtenir le point de vue des aînés. Les Autochtones ont beaucoup de respect pour les aînés. Toutes les fois qu'un aîné nous dit que nous devrions faire telle ou telle chose, c'est pour nous matière à réflexion. Si nous prêtons une oreille attentive à nos aînés, ils vont nous guider quant aux moyens à prendre pour aider nos anciens combattants.

Le président: Merci.

Madame Lambropoulos.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci à vous deux de votre présence aujourd'hui et de tout le travail que vous accomplissez auprès de nos anciens combattants.

Madame Joshi, vous avez soulevé certains enjeux liés aux communications, à la situation géographique et aux ressources. Quels sont les problèmes les plus fréquemment signalés concernant le ministère par les anciens combattants autochtones qui s'adressent à vous? Pouvez-vous nous en dire plus long au sujet de ces problèmes?

Mme Namita Joshi: Notre organisation a, au minimum, un degré de séparation avec les anciens combattants qui bénéficient des services. Je ne peux pas vraiment vous répondre, car je n'ai moi-même aucun contact direct avec les anciens combattants autochtones qui veulent obtenir du soutien ou formuler des commentaires sur les programmes offerts dans leur collectivité ou leurs relations avec le gouvernement.

Je peux toutefois vous dire que nos partenaires obtiennent une rétroaction favorable de la part des anciens combattants autochtones qui participent à leurs programmes et qui estiment que l'on a bien répondu à leurs besoins, ce qui est fort prometteur. Si le programme dont je vous parlais a vu le jour au Manitoba, c'est notamment à la suite des commentaires qu'un participant autochtone a adressé directement aux responsables du VTN. Il jugeait que le programme lui avait été profitable et que d'autres membres de sa collectivité pourraient aussi en bénéficier. C'est ainsi, par l'intermédiaire des organismes de bienfaisance que nous appuyons, que notre fondation peut savoir comment les choses se déroulent sur le terrain.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Vous avez aussi indiqué précédemment que vous collaborez avec d'autres entités.

Mme Namita Joshi: Oui.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Est-ce le principal avantage de votre collaboration avec ces entités? De quelles autres façons pouvez-vous partager le travail?

Mme Namita Joshi: Nous offrons du financement. Il y a dans les différentes régions du pays de nombreux organismes de bienfaisance qui s'emploient à offrir le soutien nécessaire aux militaires, aux anciens combattants et à leurs proches. Chacun de ces organismes doit composer avec des circonstances qui lui sont propres et possède une expertise dans la prestation des services. Nous sommes des experts en collecte de fonds.

Mon rôle au sein de la fondation consiste à jauger l'expertise de chacun de ces organismes de bienfaisance de telle sorte que nous puissions tirer parti de notre vue d'ensemble de la situation au pays pour déterminer comment nous pouvons contribuer à leur fournir de meilleurs moyens d'action. Si nous constatons qu'une mesure produit de bons résultats en Alberta, je ne vois pas pourquoi les gens du Canada atlantique ne pourraient pas en bénéficier également. C'est le rôle que nous espérons pouvoir jouer; nous souhaitons faciliter ces échanges. Les responsables des programmes ne se parlent pas nécessairement entre eux, mais ils communiquent tous avec nous.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Dubé, pouvez-vous nous dire quels sont les obstacles auxquels vous avez dû faire face en tant que vétéran autochtone?

● (1250)

Je parle ici d'obstacles qui ne touchent pas nécessairement les autres vétérans. Si vous n'avez pas connu de telles difficultés, constatez-vous que des vétérans, du fait qu'ils sont autochtones, doivent faire face à plus d'obstacles que les autres vétérans?

M. Aurel Dubé: Pour ce qui est de l'appui offert par le ministère des Anciens Combattants, je n'ai pas vraiment connu d'embûches. En ce qui a trait aux autres individus, comme je le disais au début, il s'agit de trouver la première porte où frapper. Il faut connaître l'endroit et le numéro de téléphone afin de pouvoir communiquer avec ces personnes. C'est vraiment l'étape la plus difficile à franchir pour ces individus, mais une fois que la porte est ouverte, les choses s'enchaînent et il leur est plus facile de demander l'aide dont ils ont besoin.

Mme Emmanuella Lambropoulos: D'accord, merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

Nous devons passer à un dernier tour où chacun aura droit à deux minutes.

Monsieur Fraser.

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président, et un grand merci à nos deux témoins pour leur présence aujourd'hui.

[*Français*]

Monsieur Dubé, je crois que nous nous sommes rencontrés pour la première fois lors du voyage que nous avons fait dans le cadre du 100e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. C'est bon de vous revoir.

Pouvez-vous nous parler un peu de la sensibilisation des jeunes et de toute la population canadienne à la contribution des Autochtones au pays, sur le plan militaire, et de l'importance d'événements comme la cérémonie autochtone de l'aube, qui a eu lieu lors du 100e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy?

J'aimerais que vous nous parliez de l'importance de tenir ce genre de cérémonies ou d'événements pour que la contribution des Autochtones à l'histoire du Canada soit reconnue.

M. Aurel Dubé: Oui, tout à fait.

Pendant la Semaine des vétérans, soit la première semaine du mois de novembre, de plus en plus de vétérans autochtones se portent volontaires pour faire des présentations dans les écoles. Le but de ces présentations, c'est vraiment de parler aux jeunes écoliers de la contribution des Autochtones pendant la Première Guerre mondiale et la Deuxième Guerre mondiale. Étant donné que cela a peut-être été mal enseigné dans le passé, nous nous reprenons aujourd'hui. Nous disons à la population des communautés autochtones et aux étudiants que leurs parents et leurs grands-parents ont servi lors de la Première Guerre mondiale ou de la Deuxième Guerre mondiale.

Dans ma propre communauté, il y a un cimetière. J'y vais parfois, mais c'est seulement il y a quelques années que j'ai découvert que des monuments commémoratifs s'y trouvaient. Ces monuments sont dédiés aux gens qui ont participé à la Première Guerre mondiale et à la Deuxième Guerre mondiale.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de nous présenter dans les écoles et d'enseigner cela à nos jeunes. Nous allons enseigner toutes les choses traditionnelles. Nous l'avons tous vécu à Vimy, pendant la célébration du lever du soleil, une tradition autochtone. Lorsque nous avons fait cette cérémonie, le but était de libérer l'esprit de tous les vétérans qui ont perdu la vie pendant la Première Guerre mondiale, lors de la bataille de la crête de Vimy. La cérémonie visait à permettre à ces esprits de retourner dans leurs communautés, avec leurs familles.

M. Colin Fraser: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président: Merci.

Nous allons terminer avec Mme Wagantall qui dispose des deux dernières minutes.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Joshi, vous avez noué des liens étroits avec Audeamus, un organisme de la Saskatchewan. On y emploie des dresseurs accrédités de chiens d'assistance qui travaillent auprès des anciens combattants. Grâce à ce dressage, au jumelage et aux liens qui se tissent ensuite entre les anciens combattants et ces chiens, la guérison peut être facilitée à bien des égards. De nombreux travaux de recherche subventionnés sont en cours à ce sujet à l'Université de la Saskatchewan et à l'Université de Regina. On espère pouvoir ainsi établir des normes pour la Saskatchewan, et contribuer de ce fait à l'établissement de normes nationales, un objectif sans doute prioritaire pour une organisation comme la vôtre.

Je crois que cet organisme vous a déjà adressé une demande de financement et j'aimerais savoir comment vous en arrivez à faire un choix entre les différentes propositions qui vous sont soumises.

On pourrait sans doute y consacrer une heure complète, mais je n'ai que deux minutes à ma disposition, et j'aurais aussi une question à poser à M. Dubé.

Je sais que les sources spirituelles et naturelles sont importantes pour la guérison chez les Premières Nations, les Autochtones, les Métis et les Inuits. Avez-vous l'impression, notamment par rapport à ce que vous avez pu entendre, que les chiens d'assistance pour anciens combattants devraient contribuer à ce processus, ou bien est-ce déjà le cas?

Je vous laisse donc répondre tous les deux... Désolée, mais j'ai très peu de temps.

● (1255)

M. Aurel Dubé: Je dirais que c'est assurément le cas, un peu comme ce qui a été fait à Service correctionnel Canada il y a quelques années lorsqu'on a intégré la culture autochtone pour permettre aux détenus de travailler à leur propre guérison en utilisant des moyens traditionnels. Dès qu'on fait appel à la tradition, les gens n'hésitent pas à s'engager.

Il serait effectivement bon que le ministère offre ce service et qu'il y ait aussi des huttes de sudation et des ressources semblables.

Mme Cathay Wagantall: Mais pour ce qui est de ces chiens d'assistance en particulier, est-ce que c'est quelque chose que vous avez déjà utilisé...

M. Aurel Dubé: Je n'ai jamais vu un Autochtone accompagné d'un chien d'assistance.

Mme Cathay Wagantall: Voilà qui est intéressant. Merci.

Mme Namita Joshi: Nous faisons grandement confiance à notre Comité consultatif des décaissements qui nous fournit des conseils spécialisés quant aux décisions à prendre en matière de financement. Pour ce qui est des chiens d'assistance plus particulièrement, les décisions sont prises selon les mérites de chaque cas, car nous attendons encore que des normes soient établies. Il est important de bien évaluer les choses, mais nous sommes tout de même au fait des indications au sujet des bienfaits que peuvent procurer certains animaux aux anciens combattants.

Mme Cathay Wagantall: C'est ce que l'on s'emploie à démontrer avec les recherches universitaires qui vont nous permettre de savoir à quoi nous en tenir exactement, plutôt que nous en remettre à de simples indications.

C'est merveilleux. Je vous remercie de vos réponses.

Le président: Je suis désolé, mais nous n'avons plus de temps. Si vous souhaitez ajouter quoi que ce soit à votre témoignage d'aujourd'hui, veuillez transmettre le tout par écrit à notre greffière qui se chargera d'en distribuer des copies à tous les membres du Comité.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier tous les deux pour tout le travail que vous continuez d'accomplir pour ces hommes et ces femmes qui servent notre pays ou l'ont déjà servi.

Je dois interrompre la séance une vingtaine de secondes avant que nous poursuivions à huis clos. Il faut que l'on vous distribue un document. J'inviterais tous ceux qui doivent quitter la salle à le faire rapidement afin que nous puissions reprendre nos travaux dans une minute. Nous devrons ensuite retourner à la Chambre.

Merci encore une fois.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : http://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: http://www.ourcommons.ca